

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 6

Absents : 3

L'an deux mille vingt trois

Le six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 2 janvier 2023

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat

Etaient absents excusés : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir à Monsieur Gérard Clerc), Madame Zoé Buckley (pouvoir à Monsieur Roland Rémondat)

Etait absent : Olivier Morelle

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : plans de financement pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles en extension de l'ancienne école de Châteaufort et pour la rénovation du bâtiment et des appartements de l'ancienne école de Châteaufort

Monsieur le maire rappelle les délibérations du 20 mai et 6 août 2022 concernant le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles en extension de l'ancienne école de Châteaufort et la rénovation du bâtiment et des appartements existants

Le coût de celui-ci est réparti de la façon suivante :

- 747 559.00 €.H.T. pour la création de la Maison d'Assistantes Maternelles
- 150 199.00 €.H.T. pour la rénovation du bâtiment et des deux appartements existants

Le plan de financement prévu est le suivant :

- Création de la Maison d'Assistantes Maternelles :
 - D.E.T.R. (Etat) 100 000.00 €
 - Conseil Départemental 64 000.00 €
 - C.A.F. Savoie 212 800.00 €
 - Autofinancement 370 759.00 €
- Rénovation du bâtiment de l'ancienne école de Châteaufort et des deux appartements existants
 - D.E.T.R. (Etat) 45 000.00 €
 - Conseil Départemental 7 500.00 €
 - Autofinancement 97 699.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte les plans de financement ci-dessus

Envoyé en préfecture le 11/01/2023

Reçu en préfecture le 11/01/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230106-2023_JANV_2-DE

- Charge Monsieur le maire de demander, auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales, les subventions au taux le plus élevé possible.

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC



La secrétaire de séance

Marie-Thérèse DEJEY



République Française
Département de Savoie
COMMUNE DE MOTZ

Envoyé en préfecture le 11/01/2023

Reçu en préfecture le 11/01/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230106-2023_JANV__1-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 6

Absents : 3

L'an deux mille vingt trois
Le six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 2 janvier 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat

Etaient absents excusés : Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir à Monsieur Gérard Clerc), Madame Zoé Buckley (pouvoir à Monsieur Roland Rémondat)

Etait absent : Olivier Morelle

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : création d'une Maison d'Assistants Maternelles en extension de l'ancienne école de Châteaufort

Monsieur le maire rappelle les délibérations du 20 mai et 6 août 2022 concernant le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles en extension de l'ancienne école de Châteaufort et la rénovation du bâtiment et des appartements existants

Monsieur le maire expose que la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) peut apporter son soutien financier sous forme de prêt sans intérêt pour la création de la Maison d'Assistants Maternelles.

Il présente au conseil municipal la convention correspondante :

- Prêt de : 200 000 €
- Durée : 15 ans
- Montant des annuités : 14 annuités de 13 334 € et une annuité de 13 324 €
- La commune s'engage à ne pas modifier la destination sociale de l'équipement pendant une période de 10 ans à compter de la date de mise en service de l'équipement sous peine de remboursement du solde du prêt.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de demander à la CAF de Savoie son soutien financier sous forme d'un prêt de 200 000 € sans intérêt
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention correspondante

Pour extrait conforme
Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEU